

DELIBERATION N° 90/02-05 - ENTRETIEN DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur KIELISZEK, rapporteur, rappelle à l'Assemblée la délibération du 25 Avril 1988 par laquelle il avait été décidé, par convention, de confier au District Urbain de NANCY l'entretien d'une partie du réseau communal d'éclairage public, le restant étant entretenu par l'entreprise DEMESY, rue des Blanches Vignes à LUDRES.

La dite convention arrivant à échéance le 31 Décembre 1989, un appel d'offres a été lancé par le District et une nouvelle convention est proposée. Celle-ci comprend la détection nocturne des lampes éteintes, la maintenance préventive et curative calculée sur les bases du marché districale.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec le District Urbain de NANCY afin d'assurer la maintenance de l'éclairage public des secteurs cités en annexe.
- de confier l'entretien des secteurs restants à l'entreprise DEMESY suivant les mêmes conditions techniques et financières prévues dans la convention,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 1990.

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 90/02-05 du 12 FEVRIER 1990

1/ Secteurs à la charge du District :

Armoire de commande : LUAA Les Terrasses
LUAB Rue de la Gare
LUAE Rue de la Justice
LUAF Rue François Rude
LUAL Impasse François Clouet
LUAM Rue Berlioz
LUAN Avenue de Génobois
LUAP R.N. 57
LUAR Rue Pascal
LUAS Rue Ampère
LUAT Rue Pierre et Marie Curie
LUAU Rue Denis Papin
LUAW Rue Georges Chepfer
LUAX Rue de Saint-Blaine
LUBA Rue de Secours
LUBC Rue Jacques Cartier
LUBD Les Baraques
LUBE Rue ou Impasse Palissy
LUBG Impasse Bertholet

II/ Secteurs à la charge de l'entreprise DEMESY

Armoire de commande LUAH Rue des Frères Lumière
LUAZ Le Zodiac
LUAJ Beau Site
LUBB Les Chênes
LUBF Poirier le Chat